



Assemblée générale

Distr. générale
7 Septembre 2017

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Servas International, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[18 août 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.17-15594 (F)



* 1 7 1 5 5 9 4 *

Merci de recycler



Les Migrants : Un défi pour la paix ?

Servas International cherche à préserver la paix, en fédérant des pays constitués en un réseau d'hôtes et de voyageurs. L'objectif de ce réseau est de favoriser la tolérance et la compréhension, par des contacts entre personnes de tous les milieux, et de cultures et nationalités différentes. Toute menace contre la paix retient donc notre attention particulière.

La migration est une forme de traversée des frontières, tout comme le voyage. Cependant, voyager permet de promouvoir la paix, tandis que la migration peut parfois apparaître comme un défi pour la paix.

Une diversité de migrants

La Convention des Nations Unies sur la Protection des Droits des Migrants dispose que le terme 'migrant' « *devrait être interprété de manière à intégrer tous les cas où la décision de migrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons de 'convenance personnelle' et sans l'intervention d'un facteur extérieur contraignant* ». ¹

Le Rapporteur Spécial de la Commission sur les Droits de l'Homme a proposé que, devraient être considérés comme migrants :

- (a) *Les personnes qui sont en dehors du territoire de l'Etat dont ils sont les nationaux ou citoyens, qui ne sont pas sujet à son régime de protection légale, et qui sont sur le territoire d'un autre Etat ;*
- (b) *Les personnes qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance juridique générale des droits qui, dans l'Etat hôte, sont inhérents à l'octroi du statut de réfugiés, de personne naturalisée ou d'un statut similaire ;*
- (c) *Les personnes qui ne bénéficient d'aucune protection juridique générale de leurs droits fondamentaux en vertu d'accords diplomatiques, de visas ou autres accords.* ²

La complexité de la définition illustre la complexité de l'enjeu lui-même. D'importants flux migratoires se développent pour des raisons diverses. Le terme de 'migrant' inclut tant des personnes qui quittent leur pays pour des raisons de persécutions politiques, de conflits, de problèmes économiques, de dégradation de l'environnement ou du fait d'une combinaison de ces facteurs ; que celles qui sont motivées par la recherche de conditions de survie ou de bien-être qui n'existent plus dans leur pays d'origine. Au-delà de ces différences de motivations, les formes de migration peuvent également être distinguées selon le statut juridique des individus concernés : migration irrégulière, émigration ou immigration contrôlées, émigration ou immigration libre.

De nombreux défis

Les migrants sont confrontés à de nombreuses difficultés, qui mettent leurs vies en danger et constituent des violations de leur droits les plus fondamentaux.

LA MISE EN DANGER DE LA VIE DES MIGRANTS

Selon un rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés datant de 2016, 17,1 millions de réfugiés ont fui leur pays d'origine.

Selon l'Organisation Internationale pour la Migration, 123 400 personnes sont arrivées en Europe, par différentes routes de transit, à travers d'Afrique, l'Asie ou le Moyen-Orient depuis le 1^{er} Janvier 2017. 117 938 sont arrivées par la mer, et 2408 d'entre elles sont mortes dans la Méditerranée, principalement sur l'axe Méditerranéen central (2242).

Une fois l'Europe atteinte, c'est le début d'un long processus administratif. Ainsi, 70234 migrants et réfugiés sont actuellement bloqués et égarés à travers la Grèce, l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Slovénie, la Croatie, la Hongrie, la Bulgarie et Chypre.

La Formation du Conseil "Justice et affaires intérieures" (JAI) a pris des mesures décisives pour aider certains États membres de l'Union et des pays voisins à faire face à la crise des réfugiés à laquelle ils étaient confrontés. En effet, le programme temporaire de relocalisation d'urgence a été institué par deux décisions adoptées par le Conseil en septembre 2015, en vertu desquelles les États membres se sont engagés à relocaliser 160 000 personnes depuis l'Italie et

¹<http://www.unesco.org/new/en/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

²Gabriela Rodríguez Pizarro, Special Rapporteur of the Commission on Human rights in A/57/292, Human rights of migrants, Note by the Secretary-General. 9 August 2002.

la Grèce (et, si nécessaire, depuis d'autres États membres), lorsque celles-ci ont de fortes chances de voir leur demande approuvée (taux moyen d'octroi du statut supérieur à 75%). Si ces demandes sont acceptées, le statut de réfugié est alors accordé, avec le droit de résider dans l'Etat membre de relocalisation. Ces relocalisations devaient être réalisées sur une période de deux ans (Septembre 2015-2017), avec une aide financière de l'Union Européenne accordée aux Etats membres participants.³

UN MANQUE DE VOLONTE POLITIQUE

Néanmoins, la Commission Européenne envisage des recours juridiques, étant donné que seulement 40 000 réfugiés seront transférés avant l'échéance fixée.⁴ Ceci s'explique par une faible volonté politique d'aider les migrants arrivant en Europe, ainsi que par le manque de confiance et de coopération mutuelle entre les Etats membres. Certains pays n'ont pas relocalisé une seule personne. La Commissaire Européen pour la Migration, Dimitris Avramopoulos a appelé à la solidarité et la responsabilité, et a réaffirmé que la relocalisation était essentielle au succès des politiques migratoires et aux politiques d'asile. Ainsi, les relocalisations devraient être appliquées par tous les pays, sur une base équitable.

LES DIVISIONS ASSOCIEES A LA CRISE

Les migrants sont également victimes de xénophobie verbale et physique, provenant de tous les niveaux de la société civile.

Cela se manifeste notamment par un profond clivage politique au regard de la crise des réfugiés et par la multiplication des déclarations agressives. Le 14 octobre 2015, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, alertait la communauté internationale sur le langage déshumanisant employé par certains politiciens européens, qui traduisait selon lui une forme particulièrement grave de « xénophobie, et dans certains cas, de racisme non dissimulé ».⁵

Plus récemment, le groupuscule d'extrême droite *Génération Identitaire* a lancé l'opération « Defend Europe », avec l'objectif d'entraver le sauvetage de migrants par des Organisations Non-Gouvernementales en Méditerranée. Ce mouvement s'inscrit dans la dangereuse tendance de présentation des ONG comme la source du problème, alors même qu'elles font partie intégrante de la solution.

La Déclaration de Durban reconnaît que la xénophobie à l'égard des non-nationaux dont les migrants, constitue l'une des sources principales du racisme contemporain. La Déclaration dénonce également les fréquentes violations des Droits de l'Homme à l'égard des membres de tels groupes.⁶ Le racisme et les sentiments anti-migrants sont en opposition absolue avec les objectifs de Servas International, que sont la facilitation du dialogue entre les peuples et la promotion de la compréhension internationale. Les interactions entre les populations humaines ont un rôle crucial à jouer dans l'abolition des barrières culturelles, de même qu'il est essentiel d'adopter des approches d'intégration pour faire face à la crise et apporter de l'aide pratique.

L'urgente nécessité de trouver des solutions viables

UNE RESOLUTION DU CONFLIT A SA SOURCE

La source de la crise réside dans la situation insoutenable dans laquelle se trouvent les pays que fuient les migrants. Les migrants eux-mêmes ne menacent pas la paix, au contraire, ils sont à sa recherche. Les armes, en revanche, sont une menace directe pour la paix. La première des solutions à la crise des migrants est d'assurer un état de paix dans leur pays. Empêcher la survenue du conflit initiateur de la crise est l'approche la plus logique qui devrait être suivie. De ce fait, le dialogue entre Etats et la contribution de l'ensemble de la communauté internationale, et tout particulièrement des pays européens, est essentielle pour répondre à la crise.

³https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/background-information/docs/20160412/factsheet_relocation_resettlement_en.pdf

⁴Independent, 16 May 2017 [<http://www.independent.co.uk/news/world/europe/eu-refugee-quotas-160000-italy-greece-failing-european-commissioner-legal-cases-obligations-a7739396.html>]

⁵<http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refdaily?pass=52fc6fbd5&id=561f4ba55>

⁶<http://www.un.org/en/letsfightracism/migrants.shtml>

LE RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

La Convention de 1951 relative aux réfugiés est aujourd'hui le document juridique clé de la protection internationale des réfugiés.⁷ La Convention reconnaît la portée internationale de la crise des réfugiés, ainsi que l'urgente nécessité d'une coopération internationale et d'un partage des responsabilités entre États. Le Protocole de 1967 étend la portée de la protection, en supprimant toute limite géographique et temporelle, faisant de la Convention un instrument véritablement universel face à la mondialisation des enjeux migratoires. Il est crucial que les 145 États membres à la Convention respectent leurs obligations, et agissent urgemment en conséquence. Tous les États doivent s'assurer que leur réponse à la migration par bateau soit à la fois pleinement conforme au droit international et place la préservation des droits de l'Homme au centre de leurs efforts.

Plus récemment, le 19 Septembre 2016, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une série d'engagements pour une protection accrue des droits des réfugiés et des migrants. Ces engagements sont regroupés sous le nom de la Déclaration de New York pour les Réfugiés et les Migrants.⁸ La Déclaration réaffirme l'importance du régime international des réfugiés, et représente un engagement par les États Membres de renforcer et d'optimiser les mécanismes de protection des peuples déplacés. La Déclaration prépare également la voie pour l'adoption de deux nouveaux pactes mondiaux en 2018 : un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière. Il appartient désormais aux Leaders Mondiaux d'expliquer comment chaque État va mettre en œuvre ces engagements. Les réfugiés, les migrants, ceux qui les assistent, ainsi que leurs pays et communautés d'accueil bénéficieront tous d'un respect de ces engagements.

Des mécanismes juridiques de protection des droits fondamentaux des migrants existent. À présent, l'enjeu est de renforcer ces mécanismes afin de garantir une protection universelle des Droits de l'Homme.

Conclusion

Servas réitère sa conviction que la responsabilité de la résolution de la crise et de la protection des Droits de l'Homme doit s'étendre bien au-delà de la sphère politique. Les politiques migratoires doivent adopter une approche humanitaire plaçant les migrants au centre des décisions. Les migrants doivent en effet être inclus dans les plans d'action nationaux correspondants, y compris la mise à disposition de logements sociaux et les stratégies nationales de lutte contre le racisme et la xénophobie.

Servas International continuera à répondre à la crise, en promouvant la paix et la compréhension par le voyage et l'accueil. Plus précisément, l'association encouragera la réunion des hôtes et des voyageurs de toutes origines, obédiences, orientations sexuelles, classes ou castes, et nationalités. L'association s'opposera toujours avec fermeté à toute forme de racisme, à travers sa mission qui s'appuiera sur une approche d'intégration, et son soutien à l'aide humanitaire.

⁷<http://www.unhcr-centraleurope.org/pdf/resources/conventions/refugee-convention/1951-refugee-convention-questions-and-answers.html>

⁸<http://www.unhcr.org/new-york-declaration-for-refugees-and-migrants.html>